

Premier conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale : la dynamique est lancée !

Après une réunion de préparation qui s'est tenue le 27 juin dernier avec la grande majorité des participants, le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni pour la première fois ce vendredi 12 juillet.

Le conseil de gestion se compose de soixante membres représentant l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du parc. Élus, professionnels, associations, usagers de loisirs, administrations et experts forment ainsi un véritable laboratoire de démocratie participative. Le conseil de gestion porte la « voix de la mer », au service de la gestion de l'espace maritime et littoral du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Vote du règlement intérieur

Installé sous la présidence conjointe du préfet de la Somme et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et en présence du directeur de l'Agence des aires marines protégées, le conseil de gestion a tout d'abord procédé au vote de son règlement intérieur.

Election du président du conseil

Les membres du conseil ont pu ensuite élire le président du conseil de gestion, les vice-présidents et les quatorze membres du bureau.

C'est M. **Christian MANABLE**, président du Conseil général de la Somme, qui assurera pour les cinq années à venir la présidence du conseil de gestion, secondé par quatre vice-présidents.



Election des membres du bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion du parc naturel marin a mis en place un bureau, collège restreint de l'ensemble de ses représentants. Ses 14 membres ont été élus au sein de chaque catégorie des membres du conseil de gestion. Il se compose de :

- M. MANABLE (Président), M. Jean-François RAPIN (Vice-Président), M. Dominique GODEFROY pour les représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Patrick FRANCOIS (Vice-Président), M. Olivier BECQUET, M. Joseph COSTARD, Mme Laëtitia PAPORE, M. Christophe LEBLANC, pour les représentants des organisations professionnelles ;
- M. Alex PION (Vice-Président), M. Guy RAEVEL pour les associations d'usagers ;

- M. Alain CORNU (Vice-Président), M. Thierry RUELLET, M. Jean-Luc BOURGAIN pour les catégories regroupées des parcs naturels régionaux intéressés, des aires marines protégées contiguës, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées ;
- M. François NADAUD pour les services de l'État, désigné par le préfet de la Somme et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Le bureau prépare les réunions du conseil de gestion et suit l'exécution des décisions du conseil.

L'élaboration du plan de gestion

Maintenant opérationnel, le conseil de gestion doit s'attacher à l'élaboration du plan de gestion du parc. Celui-ci reposera sur les huit orientations de gestion définies dans le décret de création du parc, et qui portent sur :

- l'amélioration de la connaissance ;
- la protection du patrimoine marin ;
- l'amélioration de la qualité des eaux marines et estuaires ;
- la préservation et la valorisation des paysages, valeurs et biens culturels marins et sous-marins ;
- la gestion coordonnée avec les espaces protégés voisins ;
- le développement durable des activités de pêche, mais aussi de toute autre activité respectueuse du milieu marin ;
- la coopération technique transfrontalière.

La ligne de mire est fixée à décembre 2015. D'ici-là, le conseil de gestion pourra mettre en place des commissions thématiques, qui seront force de propositions pour définir de façon partenariale la feuille de route du Parc pour les quinze ans à venir !

Le président Manable a conclu son discours d'investiture en proposant : « *une ambition collective : que notre conseil de gestion devienne « la voix de la mer » pour que l'ensemble de nos concitoyens s'approprient, positivement et comme une nouvelle avancée du développement durable, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.* »

Recrutement du directeur-délégué du parc

Enfin, pour achever le lancement de la dynamique, le conseil de gestion du parc a émis un avis favorable au lancement du recrutement du délégué du directeur de l'Agence. Son rôle sera, avec le reste de l'équipe, d'appuyer techniquement le conseil de gestion et de mettre en œuvre les décisions.

Prochain conseil de gestion : septembre 2013

Contacts presse :

Préfecture maritime Manche – mer du Nord - Alexis Edme : 02 33 92 65 09 / 06 74 94 20 94 / communication@premar-manche.gouv.fr

Préfecture de la région Picardie - Fabien Hecquet : 03 22 97 81 48 / 06 77 02 70 14 / fabien.hecquet@somme.gouv.fr

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale - Line Henry : 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37 / line.henry@aires-marines.fr
